



RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
CCAS DE MEHUN SUR YEVRE
Conseil d'Administration du 02 mars 2026

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les membres du Conseil d'Administration sur la situation financière du CCAS afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires porte sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les investissements envisagés ».

- ✓ Le contexte général de la situation budgétaire du CCAS en 2025 : section d'investissement, section de fonctionnement, le budget annexe du service de maintien à domicile.
- ✓ Les orientations du CCAS : projets en cours et perspectives.

I – Le contexte général

Dans le contexte national, les départements ont aujourd'hui à leur charge, la part la plus importante des dépenses d'aide sociale. Toutefois, les communes gardent un rôle essentiel dans l'action sociale locale, volet faisant partie de leurs compétences.

L'action sociale des communes est généralement confiée au CCAS dont la création est obligatoire pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS est un établissement public, dont la compétence s'exerce sur le territoire de la commune, avec une gouvernance propre et un budget spécifique.

Le CCAS, en premier lieu d'accueil de la pauvreté et des vulnérabilités, doit répondre à une demande globalement croissante avec des moyens constants.

Le CCAS a des missions obligatoires :

- L'analyse des besoins sociaux
- L'instruction des demandes d'aides sociales
- La domiciliation

Au-delà, la mission principale d'un CCAS repose implicitement sur l'accueil et l'orientation de manière inconditionnelle des publics.

Le CCAS a des missions facultatives déployées sur la commune par la proposition de service ou d'action spécifique :

- L'aide sociale facultative
- L'épicerie sociale et solidaire
- Le service portage de repas
- Le service d'accompagnement et de transport
- Les actions spécifiques : le colis et le repas des anciens
- Les actions de prévention.

Le contexte national

Une étude nationale portant sur les budgets des CCAS en France (2020) met en exergue l'évolution constante des dépenses des CCAS, constituées en moyenne par 63 % de dépenses de personnels. Cette même analyse met en évidence une stagnation voire une diminution des recettes de prestation de services. Ainsi, les ressources d'activité subissent les effets de l'inflation alors que les besoins des publics les plus fragilisés augmentent.

L'évolution des dépenses, l'augmentation des besoins de la population, s'ajoutent aux contraintes financières pesant sur le bloc communal.

En 2026, les prévisions macroéconomiques sont les suivantes :

- ⇒ Croissance prévisionnelle 2026 : + 1,00 %
- ⇒ Inflation prévisionnelle 2026 : +1.70 %

Le budget du CCAS

Les réalisations budgétaires de l'année 2025 sont marquées par la mise en œuvre du projet de mutualisation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile avec la création d'un CIAS. Ce transfert de compétence s'est accompagné de l'engagement d'un compte administratif à l'équilibre au 31/01/2026.

Les éléments de rétrospective financière présentés ci-dessous permettent d'identifier la situation financière du CCAS et du budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

✓ II – Les éléments de prospective budgétaire : Le budget du CCAS

Le Budget général du CCAS

Résultats provisoires

Les éléments financiers de l'année 2025 sont marqués par la résorption du déficit antérieur du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de : 64 334.29 €

- ⇒ Autorisation exceptionnelle de virement à la section de fonctionnement du CCAS
- 57 862.96 €

Les recettes sont de : 9 338.26 €

Résultats prévisionnels 2025 :

Investissement 2025	
Dépenses	64 334.29 €
Recettes	9 338.26 €
Résultat de l'exercice - Déficit-	- 54 996.03 €
Excédent antérieur reporté	61 893.21 €
Résultat cumulé	6 897.18 €

2 – 2 Fonctionnement

Le budget de fonctionnement du CCAS est régi par la nomenclature comptable M57.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des dépenses liées au fonctionnement des services
- Des dépenses liées aux aides sociales facultatives
- Des dépenses de personnels qui constituent le poste de dépenses majeur – 46.30 % -

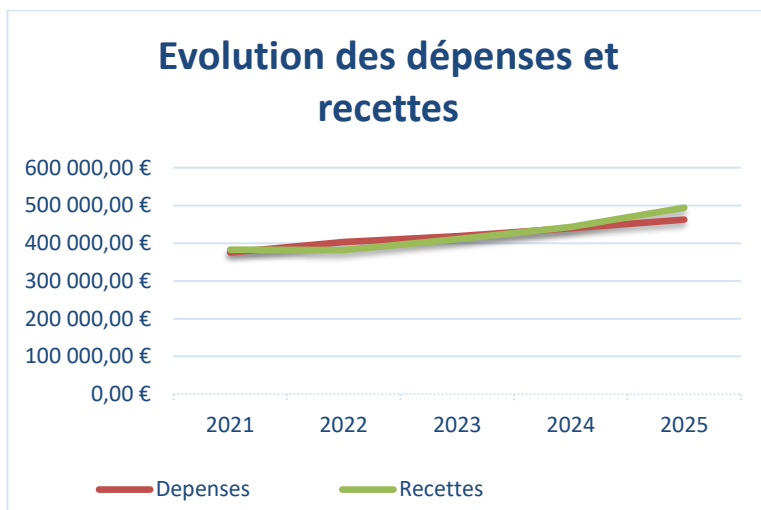
Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- De la subvention d'équilibre de la commune qui représente la recette principale du budget du CCAS.
 - Les recettes issues des prestations de services facturées à l'utilisateur.
- ⇒ Ces recettes sont limitées au service de portage de repas – accompagnement et transport – épicerie sociale.

- Résultats prévisionnels 2025

Fonctionnement 2025	
Dépenses	462 603,29 €
Recettes	494 178,87 €
Résultat de l'exercice - excédent-	31 575,58 €
Excédent antérieur reporté	1 206,24 €
Résultat cumulé	32 781,82 €

Evolution du budget principal de 2021 et 2025



Comparatif 2024/2025 par poste de dépenses

Catégories de dépenses	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Tendance %	Catégorie de recettes	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Tendance %
Charges à caractère général	149 549,17 €	129 838,15 € -	13,18	Atténuations de charges	4 138,68 €	11 933,29 €	188,34
Charges de personnel	244 467,57 €	214 080,50 € -	12,43	Produits des services	102 952,42 €	93 963,53 € -	8,73
Dotations aux amortissements	8 728,49 €	9 338,26 €	6,99	Dotations et participations	332 888,66 €	327 427,77 € -	1,64
Autres charges de gestion coura	29 750,67 €	105 911,23 €	256,00	Produits exceptionnels	2 700,85 €	57 862,96 €	
Redevance, perte sur créances				Autres produits de gestion	265,90 €	2 545,08 €	
				Excédent antérieur		1 206,24 €	
Charges financières	6 980,98 €	3 416,11 € -	51,07	Produites spécifiques		446,24 €	
charges exceptionnelles	0,00 €	19,04 €					
TOTAL	439 476,88 €	462 603,29 €	5,26	TOTAL	442 946,51 €	495 385,11 €	11,84

Le ratio des dépenses provisoires de fonctionnement par rapport à la population s'élève à : 71, 74 € par habitant (données 2021 : 6448 habitants).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 462 603.29 €, soit une évolution de + 5.26 % par rapport à l'année 2024.

⇒ La subvention d'équilibre nécessaire à la résorption du déficit du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour un montant de 71 212.96 € représente 15.39 % des dépenses.

Les recettes provisoires s'élèvent à 495 385.11 € soit une évolution de + 11.84 % par rapport à l'année 2024.

- ⇒ Le virement exceptionnel de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour un montant de 57 862.96 € représentent 11.68 % des recettes

Le résultat de l'exercice est excédentaire pour un montant de 31 575.58 €. Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur de 1 206.24 €, le résultat cumulé provisoire s'élève à 32 781.82 €.

Ce résultat excédentaire résulte du montant de la subvention d'équilibre à 320 000 € et des opérations de virements.

Les variations de dépenses : Une augmentation des dépenses de 5.26 %

- Les charges à caractère général sont en diminution de façon significative. Les dépenses d'énergie et de fournitures ont été contenues.
- Les charges de personnel diminuent de 12.43 %. Cette diminution est à mettre en lien avec la réorganisation du service, suite notamment à un départ en retraite et au recrutement de deux contrats aidés (PEC)
- Les autres charges sont en augmentation en raison de la subvention au budget annexe qui représente 69.20 % de la dépense du chapitre.

Les variations de recettes : Une augmentation des recettes de 11.84 %

- L'aide de l'état concernant le recours à deux emplois aidés
- Les produits issus de la tarification varient à la baisse
- La subvention de la ville maintenue à un montant de 320 000 € mais une diminution des subventions concernant l'activité de l'épicerie sociale
- Le versement exceptionnel de la section d'investissement.

Les dépenses par service

Données provisoires

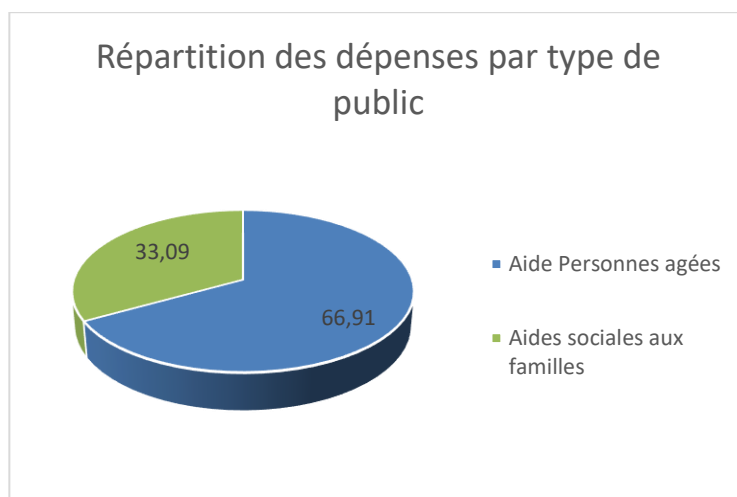
Portage de repas	-
Dépenses	82 034,27 €
Recettes	93 986,17 €
Cout du service	11 951,90 €

Accompagnement et transport	
Dépenses	38 111,01 €
Recettes	7 162,41 €
Cout du service	30 948,60 €

Aide au paiement de factures	
Dépenses	1 350,00 €
Recettes	0,00 €
Cout du service	1 350,00 €

Epicerie Sociale	
Dépenses	60 300,50 €
Recettes	15 307,91 €
Cout du service	44 992,59 €

Autres prestations en faveur des personnes âgées	
Colis de Noël	6 038,40 €
Repas des anciens	9 825,07 €
Aide sociale SMAD	18 833,56 €
Aide au chauffage	2 205,00 €
Maison de Janine	13 600,50 €
Téléassistance	210,00 €
Legs Planchon	76,22 €
TOTAL	50 788,75 €



La part des dépenses de fonctionnement selon les publics :

- 66.91 % publics personnes âgées
- 33.09 % publics familles ou personnes isolées.

Evolution de la subvention d'équilibre de la ville

Evolution de la subvention d'équilibre de la commune					
	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention de la ville	250 000 €	250 000,00 €	270 000 €	320 000 €	320 000 €

La dépense réelle de la commune par habitant au titre de la subvention d'équilibre s'élève à 49,63 €.

La dépense moyenne, sur le plan national, par habitant pour les villes de la même strate s'élevait en 2019 de 41 € à 57 € par habitant.

III – PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Dans un contexte budgétaire contraint, les enjeux du CCAS de la ville reposent sur :

- L'analyse des besoins sociaux : outil d'orientation politique permettant d'ajuster l'offre de service aux besoins de la population du territoire
- La définition des axes stratégiques autour des priorités retenues
- L'adaptation des moyens permettant de déployer les orientations décidées.

3 – 1 Investissement

Le résultat cumulé de la section d'investissement est relativement faible et résulte du montant du reversement vers la section de fonctionnement, nécessaire à la résorption du déficit du SAAD.

Compte tenu du montant, les investissements budgétisés seront à minima pour permettre l'acquisition de biens nécessaires au fonctionnement des services.

3 – 2 Fonctionnement

Les enjeux financiers du CCAS reposent principalement sur les dépenses et recettes de fonctionnement.

L'équilibre de cette section repose sur :

- La tarification des services
- La subvention d'équilibre de la ville.

En 2026, la prévision budgétaire doit prendre en compte les évolutions de charges non compressibles, les charges nécessaires au fonctionnement des services existants.

- Les charges à caractère général :
 - ⇒ Contenir les charges à caractère général en prenant en compte l'inflation prévisionnelle de 1.7 %
 - ⇒ La prévision budgétaire relative à l'obligation de procéder à l'analyse des besoins sociaux
 - ⇒ Les charges relatives au SAAD : dépenses 2020 non rattachables
- Les dépenses de personnel :
 - ⇒ La nouvelle organisation des ressources humaines du CCAS (modifiée en raison du transfert d'agents au CIAS de Bourges plus).
 - Une réflexion sur la mutualisation de certaines fonction support avec la ville sera engagée
 - ⇒ Des dépenses à prévoir
 - La poursuite de l'augmentation du taux de charges patronales CNRACL à 34.65 % au 1^{er} janvier 2025 contre 31.65 % en 2024.

- La fin des contrats aidés et en conséquence des recettes adjacentes
- Les charges financières
 - ⇒ Les frais financiers liés à la contractualisation d'une ligne de trésorerie.
 - ⇒ Les dépenses relatives à l'aide sociale facultative
- Les recettes :
 - ⇒ Une réflexion sur la politique tarifaire des services
 - ⇒ Une recherche de partenariat financiers dans le cadre de la mise en place d'actions spécifiques : ateliers, actions de prévention...
 - ⇒ Les recettes 2025 afférentes au SAAD non rattachables
 - ⇒ La subvention d'équilibre de la commune qui sera prévue en diminution par rapport aux années 2024/2025.

Perspectives et enjeux 2026

- ⇒ Les missions obligatoires du CCAS :
 - La domiciliation
 - L'instruction des demandes d'aides sociales
 - L'Analyse des besoins sociaux

Conformément à l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les CCAS produisent une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de l'ensemble de la population du territoire.

L'ABS fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le budget de fonctionnement du CCAS inscrira un montant prévisionnel afin de réaliser ce diagnostic au cours de l'année 2026

- ⇒ La continuité des services et actions existantes
 - A destination des personnes âgées ou handicapées
 - Le service de portage de repas à domicile : un nouveau marché de prestation de service sera réalisé
 - Le service d'accompagnement et de transport.
 - A destination des publics fragilisés économiquement
 - L'épicerie sociale et solidaire
 - L'aide sociale facultative
 - Les actions spécifiques
 - Le colis et le repas de Noel
 - L'aide au chauffage.
- ⇒ Les actions de prévention
 - Ces actions conduites en partenariat avec les différents acteurs du territoire s'inscriront dans une recherche de partenariat visant l'efficacité et la cohérence sur le territoire

Les premiers éléments issus de l'Analyse des Besoins Sociaux permettront au cours de l'année 2026 de définir les perspectives d'action du CCAS.

IV – La situation budgétaire du Service de Maintien à Domicile en 2025

Au 01/01/2026 le Service de Maintien à Domicile est transféré au CIAS de Bourges Plus.

Ce transfert a nécessité la résorption préalable du déficit antérieur du service dont le montant s'élevait à 94 213.03 €.

Résultats provisoires

Les résultats provisoires tiennent compte des rattachements réalisés jusqu'au 31/01/2026 après autorisation du Trésor Public.

Fonctionnement 2025	
Dépenses	515 378,82 €
Recettes	609 635,57 €
Résultat de l'exercice -excédent-	94 256,75 €
Déficit antérieur reporté	94 213,03 €
Résultat cumulé	43,72 €

- ⇒ Les dépenses de fonctionnement sont en baisse significative.
- ⇒ Les recettes sont en hausse, considérant la subvention d'équilibre du CCAS en vue de résorber le déficit.

Comparatif 2024/2025 par poste de dépenses

Catégories de dépenses	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Tendance %	Catégorie de recettes	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Tendance %
Dépenses d'exploitation courante	5 509,58 €	5 295,17 €	-3,89	Produits tarification	561 622,90 €	499 248,34 €	-11,11
Dépenses de personnel	564 484,06 €	493 923,96 €	-12,50	Autres produits exploitation	9 436,92 €	31 757,77 €	236,53
Dépenses afférentes à la structure	8 160,87 €	16 159,69 €	98,01	Produits exceptionnels			
				Autres produits	6 240,81 €	78 629,46 €	
TOTAL	578 154,51 €	515 378,82 €	-10,86	TOTAL	577 300,63 €	609 635,57 €	5,60

Les dépenses :

- Les dépenses sont en baisse de 10.96 %, les dépenses de personnel ont diminué de 12.61 %
 - ⇒ Nouvelle affectation des temps de travail des services supports au regard de l'activité du service
- Les recettes hors subvention d'équilibre sont en baisse de 8.02 %

⇒ Les recettes issues des produits de la tarification représentent 94 % des recettes totales.

Hors subvention d'équilibre nécessaire à la résorption du déficit antérieur, le résultat provisoire budgétaire pour l'année 2025 du SAAD est excédentaire **pour un montant de 16 227.29 €.**

Le service transféré présente les données budgétaires suivantes :

⇒ **Année 2025 : Service excédentaire pour un montant de 16 227.29 €**
Résorption du déficit antérieur constaté.